

A Saint Pierre de Manneville, le 30/06/2024  
Objet: OAP Lecompte, zone URP 15, enquête publique

Madame, monsieur, le commissaire enquêteur,  
En tant qu'habitants de la rue de bas et du chemin  
du marais, nous tenons à vous faire part de notre grande  
interrogation et étonnement concernant le projet OAP Lecompte,  
zone URP 15, projet de construction d'habitats donc  
d'artificialisation des sols dans une zone classée  
natura 2000 propice au maraichage ou tout autre projet  
participant à la non érosion de la biodiversité.

Lors de fortes intempéries, nous rencontrons déjà  
des difficultés d'écoulement des eaux pluviales et  
plus particulièrement encore chemin du marais. En effet,  
tous les écoulements des eaux pluviales au dessus de  
la rue de bas passent par cet endroit.

La construction de logements et l'imperméabilisation du  
sol sur ce site, même partielles, amplifierait le problème  
de gestion des eaux de ruissellement de façon inquiétante.  
qui plus est dans un contexte de changement climatique  
où des intempéries imprévisibles et inévitables et  
catastrophes naturelles seront malheureusement de moins en moins rares.